

ORDRE DU JOUR

MARDI 22 JUIN 2021, 19 h
Cinquième assemblée ordinaire

Rencontre publique par visioconférence

Lien Zoom : <https://villequebec.zoom.us/j/88677331850>

Par téléphone (sans frais) : 1-855-703-8985
Numéro de la rencontre : 886 7733 1850

Demands d'informations et/ou de questions des citoyens doivent être acheminées avant le mardi 22 juin 2021, 12 h : ConseilDeQuartier@ville.quebec.qc.ca

21-05-01	Ouverture de l'assemblée	19 h
21-05-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
21-05-03	Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 25 mai 2021 ➤ Adoption et affaires découlant des procès-verbaux	19 h 05
21-05-04	Période d'échange réservée aux conseillers municipaux (10 minutes chacun)	19 h 10
21-05-05	Période de questions et commentaires du public (Si reçu par courriel)	19 h 30
21-05-06	Période des comités de travail du conseil d'administration 1. <i>Comité Transports et environnement : circulation, environnement, transport et verdissement</i> ➤ Suivi du projet Vision Montcalm pour la mobilité durable ➤ Retour sur l'offre de service d'Accès Transport Viable 2. <i>Comité Relations avec les citoyens : gouvernance, loisirs, citoyens, mixité, participation et communication</i>	19 h 40

Mission du conseil de quartier

Interlocuteur privilégié de la Ville, le conseil de quartier a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

3. *Comité Cadre bâti : services, commerces, cadre bâti, patrimoine, arts et densification*

4. *Autres suivis*

21-05-07	Trésorerie 1. Paiement de la secrétaire de rédaction 2. États des revenus et des dépenses 3. Facture à payer	21 h
21-05-08	Correspondance	21 h 05
21-05-09	Divers	21 h 10
21-05-10	Levée de l'assemblée	21 h 15

Mission du conseil de quartier

Interlocuteur privilégié de la Ville, le conseil de quartier a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.